



Communiqué de presse

Jeudi 11 avril 2024

La Ville de Paris consulte les Parisiennes et Parisiens sur les impacts attendus du projet de « Zone à Trafic Limité » dans le centre de Paris

Engagement de la campagne des élections municipales de 2020, la mise en place d'une Zone à Trafic Limité (ZTL) dans le centre de Paris sera effective à l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques, à l'automne 2024. Cette mesure vise à limiter le trafic de transit dans la zone afin de favoriser les transports en commun, les mobilités actives et abaisser la pollution et le bruit. La Ville de Paris lance aujourd'hui l'enquête publique du projet.

Une zone à trafic limité dans le centre de Paris

Une Zone à Trafic Limité, dispositif déjà utilisé par plusieurs grandes villes européennes comme Madrid, Milan ou Rome, consiste en la création d'une zone où le trafic dit de « transit », c'est-à-dire des véhicules ne faisant que traverser la zone sans s'y arrêter, est interdit. Cette mesure a pour effet de diminuer le flux de véhicules motorisés en centre-ville. Dans le centre de Paris, elle permettra de réduire substantiellement les niveaux de trafic sur certains axes majeurs.

La zone restera en revanche accessible au trafic de destination, c'est-à-dire pour les usagers en voiture qui s'y arrêtent : résidents, commerçants, livreurs, visiteurs, etc... Elle sera mise en place à l'automne 2024, à l'issue des Jeux olympiques et paralympiques.

Ce dispositif permettra de réorganiser le partage de l'espace public au profit de la marche, des transports en commun et du vélo, ainsi que de certaines catégories d'usagers (visiteurs, résidents, commerçants, artisans, taxis, services publics, personnes à mobilité réduite...). Il permettra également de réduire la pollution de l'air et le bruit.

La Ville de Paris invite les Parisiennes et les Parisiens à s'exprimer lors de l'enquête publique organisée du 11 avril au 13 mai 2024. Une réunion publique se tiendra le **30 avril 2024, de 18h à 21h dans la Salle des Mariages de la Mairie Paris Centre**. Un registre en ligne et également accessible via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/ztl-paris>